

- 2) pour les étudiants diplômés et les jeunes universitaires de niveau post-doctoral visés par le paragraphe B-2, \_\_\_ \$ par mois au Canada (logement compris) et, en URSS, un montant équivalent en roubles, conformément au taux officiel de change en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Évaluation commune

Chaque partie obtiendra des rapports de ses participants (paragraphe A-1, B-1 et B-2). Ces rapports serviront de base aux discussions tenues à la réunion annuelle des représentants des deux parties; ils permettront d'examiner et d'améliorer les conditions matérielles et administratives des échanges.